

Souss-Massa : Signature d'une convention quadripartite pour la formation de conseillers sur la gestion des risques et opportunités climatiques

Actualité Agadir et région

Posté par: Administrateur

Publié le : 16-03-2016 22:55:41

Agadir - Une convention quadripartite portant sur la formation de conseillers et experts de la région de Souss-Massa afin de les initier à la gestion des risques et opportunités climatiques pour les petites et moyennes entreprises a été signée mardi à Agadir.

Souss-Massa : Signature d'une convention quadripartite pour la formation de conseillers sur la gestion des risques et opportunités climatiques

Fruit d'un partenariat entre la Coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), la Chambre du Commerce, d'Industrie, et des Services du Souss-Massa (CCIS SM), le Centre régional d'investissement (CRI) de Souss-Massa et l'Association des investisseurs de la Zone industrielle d'Ait-Melloul (ADIZIA), cette convention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du projet mondial de la GIZ intitulé "ASPC - Adaptation du Secteur Privé au Changement Climatique", dont l'objectif est d'appuyer les PME/PMI à s'adapter et gérer les risques climatiques en développant des outils pour assurer la compétitivité et la durabilité des entreprises.

Cet accompagnement passe par la sensibilisation des acteurs du secteur privé, la formation d'experts et de conseillers et l'examen des pistes de financements pour la mise en place de mesures d'adaptation aussi bien pour les entreprises que pour les espaces d'accueil qui les hébergent (zones et parcs industriels).

"Nous savons tous que le changement climatique est une réalité, mais cette réalité n'est pas aussi évidente pour le secteur privé. C'est pour cela que la GIZ a développé un outil innovant qui s'appelle Climate Expert, objet de cette formation qui permettra de mettre en place un pool d'experts capables de conseiller et d'accompagner les PME de la région dans leurs efforts de gestion des risques et opportunités climatiques", a affirmé Mme Angelika Frei-Oldenburg, la chef du projet mondial de la GIZ, lors de la cérémonie de signature de cette convention.

Ce constat est également partagé par le président de l'ADIZIA, M. Omar Mounir, qui a déclaré "pour nous entrepreneurs, il y a deux facteurs qu'on ne peut pas maîtriser, mais confronter et gérer: le Climat et le Marché".

Le directeur du CRI du Souss Massa, M. Khalil Nazih, a indiqué, de son côté, que "la résilience de nos entreprises et de nos espaces d'accueil industriel est une garantie pour assurer leur compétitivité et pérenniser leurs investissements notamment avec la considération des défis climatiques qui les rendent de plus en plus vulnérables".

Le président de la CCIS SM, M. Karim Achengli, a souligné, quant à lui, que "les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) représentent un pilier important de l'économie marocaine avec plus de 90 pc de toutes les entreprises productives et contribuent à 21 pc de l'emploi total", précisant

qu'avec l'outil Climate Expert de la GIZ objet de cette formation, nous serons en mesure de sensibiliser nos entreprises et leur offrir l'assistance technique dont ils auront besoin pour s'adapter au changement climatique".

Selon les termes de cette convention, la CCIS SM s'engage à soutenir et promouvoir le projet dans la Région Sous Massa, désigner un cadre pour la réalisation et le suivi de la formation, assurer, avec la GIZ-ASPCC, la préparation, la réalisation et l'évaluation de la session de formation, mettre à disposition ses moyens de communication pour le lancement et la diffusion de l'Appel à manifestation d'Intérêts, suivre, avec les partenaires, la réalisation des plans d'action développés par les experts formés, assurer une large diffusion de la liste des experts référenciés (Exp. : Maroc Entreprises, Ministère Délégué Chargé de l'Environnement, Agences de coopération et autres organismes nationaux et internationaux similaires) et considérer la possibilité d'intégrer la formation dans son offre et/ou programmes de formations au profit des acteurs publics et privés.

La GIZ s'engage, de son cote, à mettre à disposition de la formation, l'assistance technique et l'expertise internationale nécessaires pour sa mise en oeuvre, prendre en charge les frais de restauration sur place et prendre part à la commission de sélection des experts qui vont bénéficier de la formation.

Quant au CRI Souss-Massa, il s'engage à faciliter la réalisation de la formation, mettre à disposition ses moyens de communication pour la diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt le plus largement possible à l'échelle de la Région, assurer la communication et le partage de l'information sur la formation auprès de ses partenaires publiques et privés et considérer la possibilité d'intégrer la formation dans son offre et/ou programmes de formations au profit des acteurs publics et privés.

Alors que l'AZIDIA s'engage à appuyer les parties dans la réalisation de la formation, assurer avec la CCIS-SM et le CRI-SM, le suivi de la réalisation des plans d'actions des experts développés lors de la formation, désigner un cadre de l'équipe opérationnelle pour suivre la formation, assurer la diffusion et la communication des résultats de la formation auprès des entreprises de la ZI et considérer la possibilité d'intégrer la formation dans